

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF130

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 4 SEXIES

Au début de l'alinéa 11, insérer la référence : « IV. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.